

# Études sociales 30-1

Questions  
rendues publiques  
2016



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec

**Dwayne Girard, Team Leader**, à  
[Dwayne.Girard@gov.ab.ca](mailto:Dwayne.Girard@gov.ab.ca),

**Dan Raitz, Examiner**, à  
[Dan.Raitz@gov.ab.ca](mailto:Dan.Raitz@gov.ab.ca), ou avec

**Deanna Shostak, Director, Diploma Examinations**, à  
[Deanna.Shostak@gov.ab.ca](mailto:Deanna.Shostak@gov.ab.ca), ou avec

Provincial Assessment Sector, (780) 427-0010.

Pour appeler sans frais de l'extérieur d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Vous pouvez consulter le site Web d'Alberta Education, à [education.alberta.ca](http://education.alberta.ca).

© 2016, la Couronne du chef de l'Alberta représentée par le ministre de l'Éducation, Alberta Education, Provincial Assessment Sector, 44 Capital Boulevard, 10044 108 Street NW, Edmonton, Alberta T5J 5E6, et les détenteurs de licence. Tous droits réservés.

Le détenteur des droits d'auteur **autorise seulement les éducateurs de l'Alberta** à reproduire, à des fins éducatives et non lucratives, les parties de ce document qui **ne contiennent pas d'extraits**.

Les extraits de textes dans ce document ne peuvent pas être reproduits sans l'autorisation écrite de l'éditeur original (voir les références bibliographiques, le cas échéant).

## *Sources et questions rendues publiques — Études sociales 30-1*

### *Introduction*

Ce document comprend 17 questions. Une clé de correction figure à la fin du document.

Les questions 1 à 4 sont basées sur les deux sources suivantes.

### Source I

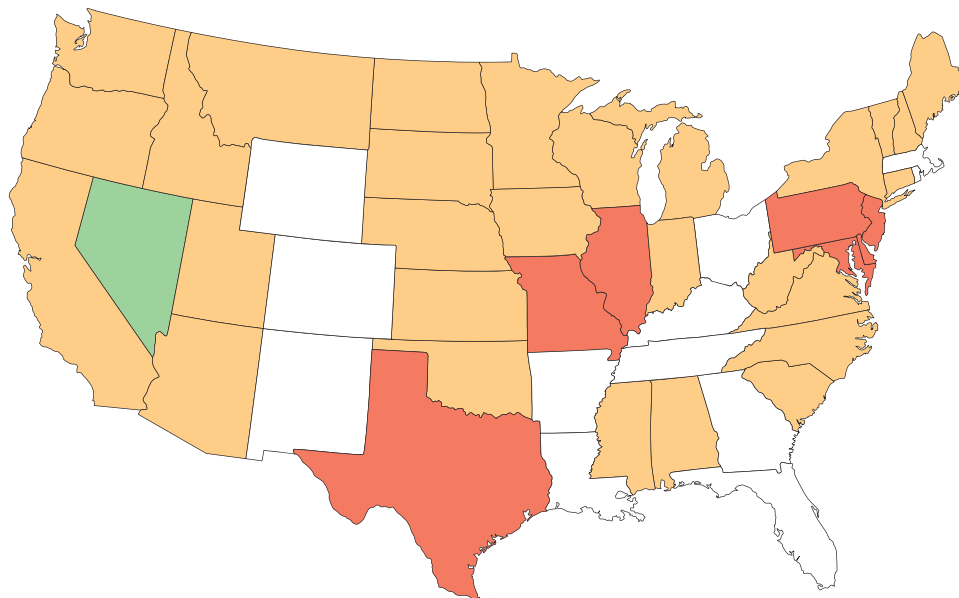
#### Histoire de la stérilisation en Alberta

Au début des années 1900, en Alberta, de nombreuses personnes faisaient campagne pour l'adoption d'une loi qui nécessiterait que les personnes qui veulent obtenir un permis de mariage passent un test d'évaluation de la santé mentale. Cette campagne était appuyée par le mouvement eugénique<sup>1</sup> international, soutenue par les théories génétiques de l'époque, encouragée par des citoyens influents et attisée par les sentiments racistes. La demande initiale de tests d'évaluation de la santé mentale s'est vite transformée en une campagne exigeant la stérilisation de ces personnes. Aussi, en mars 1928, la *Sexual Sterilisation Act* (Loi sur la stérilisation sexuelle) de l'Alberta a été adoptée. En 1929, le *Eugenics Board of Alberta* (Conseil eugénique de l'Alberta) a reçu le mandat de déterminer quels citoyens albertains devaient être empêchés de procréer. La seule autre province canadienne qui avait adopté une loi autorisant la stérilisation involontaire était la Colombie-Britannique. Toutefois, celle-ci semblait avoir mené un programme beaucoup moins rigide que l'Alberta. Entre 1929 et 1972, plus de 2 800 Albertains ont été stérilisés, dont plusieurs sans qu'ils le sachent et sans leur consentement.

<sup>1</sup>tentative d'améliorer la race humaine en interdisant à certaines personnes d'avoir des enfants

### Source II

#### Statut juridique de la stérilisation eugénique aux États-Unis



#### États où l'on pratiquait la stérilisation eugénique en 1935

- Lois en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1935
- Projets de loi à l'étude au 1<sup>er</sup> janvier 1935
- Lois abrogées

**Les questions 5 à 7 sont basées sur la source suivante.**

L'Alberta n'a pas toujours employé le système électoral qui est en place aujourd'hui. Mon père était un agent électoral provincial dans les années 1950. Il m'a décrit le système qui était utilisé à cette époque-là.

Dans les villes comme Edmonton, le nombre de députés qui devaient être élus était basé sur la population. Le jour des élections, les électeurs votaient pour un parti et non pour un candidat en particulier. Une formule était employée pour déterminer la proportion des « sièges disponibles » de chaque parti, selon la part du vote que chacun d'eux avait obtenue. Par exemple, s'il y avait 12 sièges disponibles et que le parti A avait obtenu 25 % des votes, ce parti avait fait élire trois députés. Avant la tenue de l'élection, le parti A aurait dressé la liste de ses 12 candidats dans l'ordre, du candidat numéro un au candidat numéro 12. Comme le parti A avait remporté trois sièges, les trois premiers candidats inscrits sur la liste du parti A étaient élus et les neuf autres n'avaient pas cette chance.

Dans les circonscriptions rurales, on utilisait des bulletins de vote avec classement par ordre de préférence pour élire un député par circonscription. Par exemple, si quatre noms étaient inscrits sur le bulletin de vote, les électeurs devaient indiquer leurs par ordre de préférence, du premier au quatrième choix. Au moment de compter les votes, on additionnait les premiers choix. Si aucun candidat ne remportait de majorité, le candidat ayant obtenu le moins de votes était rayé de la liste, et tous les votes que ce candidat avait reçus étaient redistribués au deuxième choix de chaque électeur. On répétait ce processus jusqu'à ce qu'un candidat remporte une majorité.

J'ai demandé à mon père pourquoi on avait laissé tomber ce système. Il m'a répondu que ce système créait de la confusion parmi les électeurs. Au lieu d'indiquer les candidats par ordre de préférence, les électeurs se contentaient souvent d'écrire le chiffre *un* à côté de leur premier choix et rien à côté des autres noms. Il y avait donc peu de votes à redistribuer aux candidats ayant remporté le deuxième choix. Selon mon père, les gens agissaient ainsi parce qu'ils croyaient qu'en classant les candidats par ordre de préférence, leur candidat préféré avait moins de chances de remporter l'élection.

**Les questions 8 à 10 sont basées sur les grands titres de journaux suivants.**

**Grands titres d'un journal canadien**

- I.** Le maire affirme qu'il n'a pas consommé de drogues illégales dans sa jeunesse
- II.** Un juge fédéral confirme qu'il y a eu fraude lors de l'élection fédérale de 2011
- III.** Un sénateur déclare qu'il continuera d'occuper son poste malgré le scandale associé à ses dépenses
- IV.** Des partis politiques condamnés à payer une amende parce qu'ils n'ont pas respecté les règles fédérales sur les appels téléphoniques
- V.** Mesure disciplinaire imposée à un député parce qu'il n'a pas payé ses impôts

Les questions 11 à 13 sont basées sur les deux sources suivantes.

### Source I

Le 30 avril 2009, les 27 ministres de la Santé de l'Union européenne ont organisé une réunion d'urgence au Luxembourg pour coordonner les mesures nationales pour éviter la propagation du virus de la grippe H1N1. La France a fait des pressions pour qu'on annule tous les vols de l'Union européenne à destination du Mexique, où des milliers d'infections étaient déjà confirmées. Des cas de grippe H1N1 avaient déjà été confirmés en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne et en Autriche.

### Source II

Le 8 mai 2009, en réaction à l'écllosion de la grippe H1N1, l'université Western Ontario a interdit tous séjours non essentiels du personnel de l'université et des étudiants au Mexique. Le but de cette mesure était de limiter leur exposition au virus de la grippe.

Les questions 14 à 17 sont basées sur la source suivante.

*L'Union Nationale était un parti politique provincial qui a été créé au Québec durant la Grande dépression dans les années 1930. Lors de l'élection provinciale de 1936 au Québec, l'Union Nationale a battu le gouvernement du Parti libéral, qui était dirigé par Louis-Alexandre Taschereau.*

### Programme de l'Union Nationale en 1936

- Proposition I :** Protéger et préserver la culture et la langue françaises, ainsi que la religion et les institutions au Québec
- Proposition II :** Combattre le contrôle exercé par les capitalistes anglais sur les industries et les ressources naturelles du Québec
- Proposition III :** Améliorer le niveau de vie des Canadiens-français en augmentant les salaires, en réglementant les heures de travail et en améliorant les conditions de travail
- Proposition IV :** Enlever le pouvoir au gouvernement corrompu, inefficace et gaspilleur de Taschereau
- Proposition V :** Coopérer avec l'Église et éliminer les communistes du Québec
- Proposition VI :** Donner plus de droits et de pouvoir au gouvernement provincial pour atteindre les objectifs ci-dessus

**Répondez aux questions 1 à 4 à l'aide des deux sources à la page 2.**

1. Dans le contexte présenté, lequel des extraits suivants, tirés de la source I, serait **le plus inquiétant** pour un défenseur des droits individuels?
  - A. « encouragée par des citoyens influents »
  - B. « soutenue par les théories génétiques de l'époque »
  - C. « un programme beaucoup moins rigide »
  - D. « sans qu'ils le sachent et sans leur consentement »
  
2. De nos jours, les citoyens canadiens sont protégés contre des actions comme celles qui sont décrites dans la source I par quel aspect de la *Charte canadienne des droits et libertés*?
  - A. La liberté de conscience et de religion
  - B. La liberté de réunion pacifique et d'association
  - C. Le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire
  - D. Le droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités
  
3. Dans la source II, les États en blanc et l'État en vert valorisaient **fort probablement**
  - A. la protection des droits individuels
  - B. les droits des minorités plus que les droits de la majorité
  - C. l'égalité des droits, peu importe l'âge ou le sexe
  - D. les droits des minorités religieuses et ethniques
  
4. Considérées ensemble, les sources démontrent qu'au Canada et aux États-Unis,
  - A. on a employé la propagande pour obtenir l'approbation au sujet des campagnes de stérilisation
  - B. on s'est servi des pouvoirs législatifs régionaux pour mettre en place des programmes de stérilisation
  - C. des programmes de stérilisation volontaire et involontaire existaient
  - D. on a mis en place une politique de stérilisation nationale

Répondez aux questions 5 à 7 à l'aide de la source en haut de la page 3.

5. Le système électoral décrit dans la source d'information a **fort probablement** été créé pour s'assurer que
- A. les électeurs puissent choisir parmi un plus grand nombre de partis politiques
  - B. les médias d'information n'influencent pas trop les électeurs
  - C. le parti politique au pouvoir garde le contrôle du gouvernement
  - D. la représentation à l'Assemblée législative reflète fidèlement le choix des électeurs
6. L'information présentée dans la source suggère qu'on a cessé d'utiliser le système électoral décrit **principalement** parce que
- A. le taux de participation des électeurs diminuait
  - B. le coût des élections était beaucoup trop élevé
  - C. les électeurs comprenaient mal comment le système fonctionnait
  - D. les responsables électoraux voulaient assurer la représentativité urbaine et rurale
7. Les partisans du système électoral utilisé aujourd'hui aux élections provinciales en Alberta critiqueraient **fort probablement** le système électoral utilisé dans les villes dans les années 1950 parce qu'il
- A. donnait plus de pouvoir politique aux représentants non élus dans la bureaucratie gouvernementale
  - B. causait l'élimination immédiate des partis politiques marginaux qui reçoivent peu d'appui populaire
  - C. augmentait l'influence des groupes de pression qui défendent les intérêts régions rurales
  - D. entraînait fréquemment l'élection de gouvernements minoritaires incapables de garder le pouvoir pour la durée de leur mandat



Répondez aux questions 8 à 10 à l'aide des grands titres de journaux en bas de la page 3.

8. Lequel des grands titres suivants inquiéterait **le moins** un partisan de la réforme électorale?
- A. Le grand titre I
  - B. Le grand titre II
  - C. Le grand titre III
  - D. Le grand titre IV
9. Lequel des scénarios suivants serait relié **le plus clairement** aux situations décrites dans les grands titres des journaux?
- A. Des groupes de pression corporatifs veulent avoir accès plus facilement aux politiciens influents.
  - B. Des électeurs mécontents exigent des réductions d'impôt pour compenser la hausse de l'inflation.
  - C. Des députés d'arrière-ban refusent de demander au gouvernement d'être plus responsable.
  - D. Des citoyens désillusionnés cessent de participer au processus démocratique à cause de la corruption.
10. Dans le contexte canadien, une mesure qui permettrait **fort probablement** de régler les problèmes exposés dans les grands titres de journaux consisterait à
- A. s'assurer de protéger la liberté de la presse
  - B. augmenter le nombre de députés élus
  - C. imposer un code de conduite aux membres élus du gouvernement
  - D. réformer le Sénat suivant le concept de la représentation selon la population

Répondez aux questions 11 à 13 à l'aide des deux sources en haut de la page 4.

11. Étant donné l'information présentée dans les deux sources, le dilemme auquel les démocraties font face **le plus directement** est que
- A. les pandémies doivent être éliminées de façon responsable au plan financier
  - B. les problèmes dans les pays en développement peuvent avoir des répercussions à l'échelle mondiale
  - C. la recherche du bien commun peut aller à l'encontre des principes du libéralisme
  - D. le gouvernement ignore la volonté du peuple sans tenir compte des conséquences de ce choix
12. Pour un défenseur des libertés civiles, les décisions décrites dans la source II seraient
- A. acceptables parce qu'elles sont sages au plan financier
  - B. acceptables parce qu'elles protègent les libertés individuelles
  - C. inacceptables parce qu'elles affectent seulement un petit nombre de personnes
  - D. inacceptables parce que ce sont des mesures illibérales
13. Les sources pourraient être utilisées **le plus directement** comme preuve à l'appui pour laquelle des questions suivantes?
- A. Les pandémies peuvent-elles menacer les relations commerciales internationales?
  - B. Comment les droits de la personne ont-ils été gérés dans les cas de pandémie?
  - C. Les pratiques médicales contribuent-elles à propager les pandémies dans le monde?
  - D. Devrait-on limiter la liberté d'expression pour protéger le bien commun en cas de pandémie?

Répondez aux questions 14 à 17 à l'aide de la source en bas de la page 4.

14. La proposition I est basée **le plus directement** sur le concept
- A. du socialisme
  - B. du progressisme
  - C. des droits individuels
  - D. de l'identité collective
15. Les syndicalistes auraient probablement appuyé **le plus** la proposition III et la
- A. proposition I
  - B. proposition II
  - C. proposition V
  - D. proposition VI
16. Laquelle des propositions suivantes serait **le plus** un obstacle aux tentatives d'éliminer le gouvernement « inefficace et gaspilleur » décrit dans la proposition IV?
- A. La proposition I
  - B. La proposition II
  - C. La proposition V
  - D. La proposition VI
17. Considérées dans leur ensemble, ces propositions suggèrent qu'un des principaux objectifs de l'Union nationale était
- A. de réduire le rôle du gouvernement au Québec
  - B. d'encourager les investissements dans l'économie du Québec
  - C. de faire en sorte que les Québécois participent davantage à la politique
  - D. d'affaiblir les forces qui menaçaient la société québécoise

## Études sociales 30-1

### Questions rendues publiques 2016 — Clé

| N° de la question | Clé | N° de la question | Clé |
|-------------------|-----|-------------------|-----|
| 1                 | D   | 10                | C   |
| 2                 | D   | 11                | C   |
| 3                 | A   | 12                | D   |
| 4                 | B   | 13                | B   |
| 5                 | D   | 14                | D   |
| 6                 | C   | 15                | B   |
| 7                 | D   | 16                | D   |
| 8                 | A   | 17                | D   |
| 9                 | D   |                   |     |